

Un recensement des bâtiments et locaux non résidentiels en automne 1995, à Genève

Un recensement des bâtiments et locaux destinés à des activités économiques ou autres (RBAE) vient d'être lancé dans le canton de Genève. Son but est de connaître, à des fins statistiques, le nombre et les caractéristiques générales des immeubles et locaux non résidentiels, c'est-à-dire destinés aux activités économiques des entreprises ainsi qu'aux activités administratives, culturelles, sociales, sportives, etc. Les bâtiments et locaux destinés à l'agriculture ne sont pas inclus dans le recensement actuel.

Un relevé cantonal

Ce recensement est effectué pour la première fois sur le territoire genevois. L'Office cantonal de la statistique (OCSTAT) en assume la responsabilité, organise l'ensemble des opérations nécessitées par ce relevé et procède à sa réalisation.

Quelques autres cantons disposent déjà de données sur l'ensemble du parc de bâtiments et de locaux non résidentiels, et l'Office fédéral de la statistique réfléchit actuellement à un projet de ce type qui prendrait en compte les relevés cantonaux existants.

Lors de la phase de conception, les milieux privés et publics concernés ont été largement consultés tant en ce qui concerne le contenu du questionnaire que pour ce qui a trait aux procédures de collecte des données.

Que veut-on obtenir par ce recensement ?

Les résultats du RBAE permettront de décrire et de mesurer le parc immobilier non résidentiel à un moment donné. Sur cette base, un registre statistique des bâtiments et locaux non résidentiels sera constitué. Il complétera le fichier déjà existant des bâtiments avec logements. Pour l'essentiel de son contenu, il sera mis à jour en permanence à l'aide des données de la statistique de la construction réalisée par l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT) et ne nécessitera donc pas de relevés ultérieurs.

A quoi serviront ses résultats ?

A Genève, comme souvent dans le reste de la Suisse, les statistiques décrivant le domaine bâti se sont beaucoup attachées au logement. Ainsi, dispose-t-on d'informations détaillées aussi bien sur le parc de logements existants (le stock) que sur le mouvement (construction et démolition, autrement dit les flux). Les données sur le stock permettent aussi d'apprécier le volume de logements disponibles qui est fourni par l'enquête annuelle sur les logements vacants, en calculant par exemple des taux de vacance.

23 octobre 1995

Rien de tel pour les bâtiments et locaux non résidentiels du canton. On n'en connaît que des pans : d'une part, ce qui se construit et se démolit, d'autre part, le volume des locaux à louer ou à vendre. Ni l'un ni l'autre ne peuvent être mis en regard d'un stock; leur importance relative ne peut donc être mesurée. Le RBAE permettra de combler de telles lacunes.

Par ailleurs, dans les limites du secret statistique, la répartition fine des surfaces d'activité sur le territoire du canton constitue, tout comme celle des logements, une base pour les analyses et études prospectives menées par des organismes publics (aménagement du territoire, instituts de recherche) ou privés.

Comment les données sont-elles collectées ?

Le recensement est effectué par voie postale auprès des propriétaires et des gérants d'immeubles. Eux seuls, en principe, détiennent les informations nécessaires sur les bâtiments et les locaux.

La description des bâtiments et locaux qui est demandée correspond à la *situation du 2 octobre 1995*. A noter, que dans le même temps, l'OFS réalise le recensement fédéral des entreprises qui collecte des informations sur leurs activités économiques et leurs emplois. Cette simultanéité permettra, à terme, de mettre en relation ces données avec les locaux utilisés et d'apporter des informations très utiles et originales.

Afin d'assurer l'exhaustivité et la qualité des réponses, les dispositions légales qui fondent ce recensement font état d'une *obligation de renseigner* pour les propriétaires et régies interrogés.

Quels renseignements sont demandés ?

Une première série de questions porte sur le *bâtiment* : l'adresse, le type de construction (consacré uniquement à des activités économiques ou abritant aussi des logements), la forme de propriété, l'époque de construction, le nombre de niveaux et à quoi il est destiné (bâtiment de bureaux, bâtiment pour l'éducation, atelier, etc.). A noter que le nom et l'adresse du propriétaire ou du gérant du bâtiment ne seront conservés que le temps des rappels et contrôles nécessaires.

La deuxième série de questions concerne les *locaux* : la nature (bureau, arcade, dépôt), le statut d'occupation, la surface, le volume pour certains d'entre eux, le mode de chauffage, l'équipement en air conditionné.

Quand disposera-t-on des résultats ?

Actuellement, régies et propriétaires reçoivent ou vont encore recevoir les questionnaires du recensement.

Les opérations de dépouillement, de contrôle et de complétement des réponses dureront en tout cas jusqu'à la moitié de 1996. Les données définitives devraient être disponibles en 1997. ■